

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 21 août 2017

Accès aux massifs forestiers dans les Alpes-de-Haute-Provence Appel à la vigilance - Mesures d'interdiction zone Sud-Ouest du département

En raison de la sécheresse persistante, le niveau de danger météo feu de forêt passe demain, mardi 22 août 2017, en risque très sévère dans une des six zones météorologiques du département, (voir carte mise à jour quotidiennement sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence http:/alpes-de-hauteprovence.gouv.fr/).

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle que dans les zones concernées, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que toute autre forme de circulation (randonnée, ballade en VTT...) sont fortement déconseillés.

En outre, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013-1697 du 1er août 2013, l'apport ou l'usage de tout appareil, machine, engin pouvant être à l'origine d'un départ de feu est interdit.

étant susceptible d'évoluer en fonction météorologiques, ces mesures pourront éventuellement être durcies ou, au contraire, assouplies. Il est donc fortement recommandé aux habitants et aux touristes du département de se tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation en consultant le site internet de la Préfecture cité ci-dessus ainsi que les comptes Twitter @Prefet04 et Facebook facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence.

Contact presse: 04 92 36 72 10





